



Compte rendu
de l'audience du 27 mai 2021
avec le conseiller
du Ministre de l'Éducation nationale

Lors de la visite du ministre J.- M. Blanquer le 27 mai au collège du Chapitre à Dijon, une audience avait été demandée par une large intersyndicale (FSU, FO, SGEN-CFDT, SNALC, CGT Educ'action).

Celle-ci a été reçue par M. Richard Senghor, conseiller spécial du Ministre Blanquer, qui s'occupe des sujets régaliens et notamment de la défense et de la laïcité. Il transmettra les dossiers à sa collègue Isabelle Bourhis, en charge des affaires sociales.

L'intersyndicale s'était réparti les différents sujets afin que chaque fédération puisse prendre la parole.

Nous avons commencé par présenter **la situation dans notre académie**, qui connaît des **suppressions de postes** pour la 3^{ème} année consécutive (113 cette année, l'équivalent de 160 l'an passé et 87 il y a deux ans), malgré tous les problèmes liés à la pandémie. Nous avons décrit la fatigue de la profession avec le port du masque, l'enseignement à distance, en hybride, les cours perdus pour les élèves...

Nous avons fait le choix de poursuivre par le sujet des **AESH** et du **calcul de leur quotité de service**. Cela fait maintenant 2 ans que l'intersyndicale se bat afin que le rectorat de Dijon et les DSDEN de cette académie appliquent le calcul tel qu'il est indiqué dans le guide édité par le ministère. En effet, l'interprétation de la circulaire de juin 2019 par le rectorat de Dijon fait qu'un AESH est moins rémunéré dans cette académie que dans les autres (pour 24h de service, dans de nombreuses académies, les AESH sont payés à hauteur de 62 % d'un temps complet, à Dijon c'est 57 %). C'est d'une grande injustice vu la faiblesse de leur rémunération.

Monsieur Senghor a dit avoir bien compris qu'il s'agissait d'une interprétation bourguignonne, a ajouté qu'il saisirait la direction des affaires juridiques du ministère et que la rectrice serait contactée. Il nous a promis une réponse de sa part : dont acte.

Nous avons ensuite évoqué le problème des **recrutements** : les remplacements sont très mal assurés et la crise sanitaire aurait voulu que l'on travaille en demi-jauges. Mais pour cela il aurait fallu recruter de nombreux enseignant-es. Or les concours n'attirent plus en raison de la pénibilité de cette profession. Il ne faut pas non plus oublier les collègues contractuel-les qui travaillent depuis longtemps à l'Éducation nationale et qui ne sont pas tous en CDI car ils ont eu des interruptions de contrat de plus de 4 mois. De ce fait, le compteur pour eux est retombé à 0 pour l'obtention du CDI. Ces collègues sont dans le système, qu'ils connaissent bien, et il faut un plan de titularisation pour ces personnels. Alors que le ministère n'arrive plus à recruter, il ne fait pas non plus d'efforts pour les intégrer.

La crise sanitaire a exacerbé les besoins ; les **AED** en nombre insuffisant dans les établissements scolaires ont vu leurs tâches s'accroître. Ils sont des piliers indispensables

dans les relations avec les familles en cette période d'enseignement hybride et à distance. Les problèmes de violence ne cessent par ailleurs de se multiplier dans les établissements scolaires. Il faut recruter des AED.

Il faut également recruter des **AESH**, un certain nombre de notifications MDPH n'étant pas honorées. Il faut que ces collègues soient employé-es à temps complet s'ils-elles le souhaitent. Il faut une professionnalisation et que les AESH deviennent des fonctionnaires.

La pandémie nécessite que dans les établissements scolaires soient recruté-es des infirmières et des infirmiers en nombre, des médecins scolaires, des assistant-es sociales, des personnels administratifs.

Nos voisins européens ont recruté, pourquoi pas la France ?

Nous avons ensuite évoqué le problème des **salaires** et du **manque d'attractivité du métier**.

La perte du pouvoir d'achat depuis 1982 cumulée à la hausse des retenues sociales est de l'ordre de 30%. Certes on parle souvent de vocation pour les enseignant-es mais ça ne suffit pas ! La charge de travail s'est considérablement alourdie et le temps de travail d'un enseignant du 2nd degré est de l'ordre de 40 h et de 44 h dans le 1^{er} degré.

On ne peut supprimer des postes, améliorer la rémunération de celles et ceux qui restent et en faire une vitrine .

Dans le classement des pays de l'OCDE, la France est en bas de liste pour la rémunération des enseignants (contrairement à ce qu'a dit mercredi le Ministre Blanquer sur France Inter), seules la Pologne et la Lituanie font moins bien que la France !

Les annonces faites suite au Grenelle de l'Éducation suscitent une grosse colère chez les enseignant-es. Ce ne sont pas des primes que nous voulons mais une revalorisation indiciaire pour tous et toutes !

La revalorisation des débuts de carrière ne sert qu'à pallier le manque d'attractivité de cette profession. Qu'en est-il des milieux et fins de carrière ?

Par ailleurs les 700 millions annoncés pour cette revalorisation ne sont qu'un transfert des économies faites en 2020 suite au confinement. Ce n'est pas une VRAIE revalorisation.

M. Senghor a alors déclaré qu'il comprenait que nous voulions tous une augmentation mais que le ministre travaille beaucoup pour récupérer de l'argent pour l'Éducation nationale. Un effort de 1,1 million a été fait, ce qui n'est pas le cas selon lui pour les autres administrations. Certes ça ne bénéficie pas à tout le monde et n'efface pas trente ans de maltraitance salariale mais si on se penche plus sur les débuts de carrière c'est que ceux-ci cristallisent les injustices, a-t-il déclaré.

Nous avons soulevé le problème de la **crise sanitaire** et des **vaccinations** en soulignant que les enseignant-es n'ont jamais été prioritaires pour la vaccination.

M. Senghor nous a été répondu qu'il n'y avait pas assez de doses et qu'il avait fallu faire un choix : celui des plus âgés avec des comorbidités. Le ministre s'est toujours battu pour la vaccination des enseignant-es.

Nous avons souligné que les conditions éreintantes de cette année pour les enseignants accentuaient les risques psycho-sociaux et l'angoisse. De plus les enseignant-es n'ont pas de

médecine de prévention. Nous avons insisté sur le fait que le mal être des enseignants doit davantage être pris en compte.

Enfin, sur le sujet de la **crise sanitaire** et des **examens**, nous avons souligné le fait que le ministère a appliqué la politique du « stop and go » toute l'année, stressant les élèves et les enseignants. Les épreuves du mois de mars ont été supprimées au dernier moment, quant à l'épreuve de philosophie, on tient à ce qu'elle reste puisque c'est la dernière épreuve finale (en dehors du grand oral) mais pour cette année sera prise en compte la meilleure note entre le contrôle continu ou l'épreuve finale. De ce fait les élèves qui ont une bonne moyenne en contrôle continu ne vont pas la travailler mais les professeurs auront les copies à corriger ! Enfin, concernant le grand oral, quelles sont les consignes ? Cette nouvelle épreuve engendre un grand stress chez les élèves et les enseignant-es. M. Senghor a expliqué que sur le fond il « pouvait nous suivre » mais que les décisions n'ont pas été simples à prendre et que le Ministre est toujours sous la pression des uns et des autres : les syndicats, les fédérations de parents... effectivement certaines décisions ont été prises tardivement mais l'Éducation nationale n'aime pas le manque de stabilité. Le ministre a essayé de maintenir les épreuves de mars, par exemple, le plus longtemps possible. Ces deux années sont sans précédent.

Nous avons conclu en parlant des catégories oubliées : les CPE et les documentalistes pour la prime informatique, en insistant sur le fait que les personnels en ont assez de tout apprendre par les médias, ce qui est une forme de mépris.

Le ton de l'entrevue (qui a duré plus d'une heure) a été courtois et M. Senghor s'est montré à été à l'écoute de nos revendications.

Isabelle Cheviet pour la FSU